

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTE RENDU DU 17 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Frédéric VIAL, Président.

Présents :

Mesdames : Sandrine BUDIN, Corinne, GUILBEAU, Marie-Claude PERRIN, Michelle PILOZ.

Messieurs : Laurent COUGOULIC, Christophe GUSI, Jean-Claude PERRET, Frédéric VIAL

Absents : Mesdames Marielle BERTE Céline BONVINI Sandrine BOUVAREL-CESAR, Isabelle DIMIER, Marie-Pierre RIVOIRE.

Date de convocation : 11 septembre 2024

Secrétaire de séance : Corinne GUILBEAU

RAPPORT – approbation du compte rendu

Approbation du compte rendu de la réunion du 24 juin 2024 à l'unanimité.

RAPPORT – décisions prises par délégation

Monsieur le Président fait part des décisions prises en application de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles (délégation au Président et à la Vice-Présidente pour l'attribution des aides sociales facultatives et les décisions de domiciliation au CCAS). Le Conseil d'administration est tenu informé des décisions prises en ce sens depuis la dernière réunion.

Numéro de décision	Date	Objet
018/2024	26/06/2024	Aide alimentaire d'un montant de 50€ (bon n°95 du 29/04/2024)
019/2024	26/06/2024	Subvention Restos du cœur en bon alimentaire 2/5 d'un montant de 100€ (bon n°86 du 15/03/2024)
2024-001	11/02/2024	Domiciliation CCAS – personne seule avec 1 ayant droit
2024-002	07/04/2024	Domiciliation CCAS – personne seule

Le montant des aides d'urgence enregistrées à ce jour s'élève à 762,90 €. Il a été attribué 4 aides alimentaires du 30 avril 2024 au 06 septembre 2024.

Une remarque a été faite sur la baisse des aides d'urgence attribuées durant l'été, mais il convient de prendre en compte les bons attribués et non encore enregistrés au niveau comptable (4 aides en attente de facturation).

**DÉLIBÉRATION 10– RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
TÉLÉALARME**

Dans le cadre du maintien à domicile du public sénior de la commune, le CCAS souhaite renouveler la convention de partenariat passée avec le service téléalarme du CCAS de Bourgoin-Jallieu.

Le CCAS de Bourgoin-Jallieu propose aux habitants de la commune de Morestel qui le désirent d'adhérer au service de téléalarme :

- il établit un contrat de prestation entre l'abonné et Centre Communal d'Action Sociale de Bourgoin-Jallieu
- il procède à l'installation du matériel adapté chez l'abonné
- en cas de dysfonctionnement constaté du matériel installé, il procède à tout dépannage voire si besoin est au remplacement du matériel.
- il assure le raccordement du matériel avec la centrale d'écoute du Service Départemental Incendie et Secours de l'Isère (SDIS).
- il assure la facturation et l'encaissement de l'usager en direct, pendant la durée de la convention, en fonction des tarifs votés annuellement en Conseil d'Administration

Délibération :

Monsieur le Président du CCAS indique au Conseil d'administration qu'il convient de renouveler la convention liant le CCAS de Morestel avec le CCAS de Bourgoin-Jallieu dans le cadre du déploiement de la téléalarme dans la commune de Morestel. Il est précisé que cette offre de service du CCAS de Bourgoin-Jallieu est mis en concurrence avec les autres prestataires privés œuvrant sur ce domaine. Les habitants de Morestel sont donc libres de choisir tel ou tel opérateur.

Après délibération, à l'unanimité

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention en annexe

Information passage au CFU pour les comptes 2024 : Compte Financier Unique

Par délibération n°12/2020 du 17 décembre 2020, le CCAS s'était engagé dans une démarche de dématérialisation des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 a entériné la généralisation du CFU à l'ensemble des budgets sous instruction M57 au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Le passage au compte financier unique consiste à passer d'une gestion comptable de deux comptes (compte administratif et compte de gestion) à un seul compte (compte commun à l'ordonnateur et au comptable).

L'objectif est de favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités et simplifier le processus administratif.

La convention va être signée avec le Préfet de l'Isère en précisant les obligations de chacun et d'autre part la sélection d'un opérateur de certification en charge de la validation des demandes des identités numériques (certificats) et de leur révocation, et d'autre part la désignation d'un responsable de la télétransmission en charge de l'administration des utilisateurs des services (FAST-ACTES)

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS EN COURS :

CADEAU NAISSANCE :

Une lettre a été adressée aux heureux parents d'enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2024 pour venir récupérer leur présent en mairie. 22 courriers vont être envoyés.

Les familles seront conviées à une cérémonie citoyenne, début d'année 2025, regroupant les nouveau-nés 2024, les jeunes électeurs et les nouveaux arrivants.

CENTENAIRE :

Une visite au domicile de Madame MORAND née MENEGON Rolande a été organisée le 15 septembre dernier. Le Maire et la vice-présidente du CCAS ont souhaité un joyeux anniversaire à une centenaire en pleine forme entourée de ses enfants et petits-enfants.

GOÛTER DES AÎNES

Le goûter se déroulera le Samedi 23 novembre 2024 à partir de 14h30.

Environ 687 personnes seront conviées (correspondant à 541 courriers).

La compagnie Belladone Music-Hall assurera son spectacle « Etinc'elles » d'une durée d'1H30 comprenant 4 danseuses et 1 chanteur.

AIDE AU PERMIS B

Aucune nouvelle demande n'est parvenue au CCAS depuis la modification. Une nouvelle communication va être faite sur le dernier trimestre 2024 avec les nouvelles modalités (à partir de 17 ans et obtention du code au dépôt du dossier).

GROUPES DE TRAVAIL :

Définition des objectifs 2025 et mise en place des réunions.

Groupe / membres	Réunion le	Objectifs
AIDES & SECOURS Laurent COUGOULIC Marielle BERTE Marie-Pierre RIVOIRE Sandrine BUDIN Michelle PILOZ	25/09/2024 à 19h30	Créer la grille d'attribution des aides (critères / sommes allouées)
GESTION DU REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES Christophe GUSI Marielle BERTE Sandrine BOUVAREL- CESAR Sandrine BUDIN Marie-Claude PERRIN Jean-Claude PERRET Michelle PILOZ	30/09/2024 à 19H30	Intégration des bénéficiaires du Département. (APA, PCH...) Découpage et répartition des secteurs.
BOURSE AU PERMIS B Céline BONVINI Corinne GUILBEAU Marielle BERTE Michelle PILOZ		

REVUE MUNICIPALE :

La revue municipale va bientôt paraître et le CCAS aura une double page. Des informations sur les actions mises en place, à venir et actualités sociales vont être publiées (cadeau naissance, aide au permis, mutuelle communale, reprise des ateliers de Gym adaptée, le goûter des aînés, les nouvelles permanences sociales sur la commune (SITONI) ...etc.)

INFORMATIONS DIVERSES

La commission sociale de la mairie de La Balme les Grottes organise une "**Journée d'informations sur les violences psychologiques et physiques faites aux femmes**" Le samedi 5 octobre à 15h00 à la salle des Fêtes de la BALME LES GROTTES.

LE FIL ROUGE

Une projection débat du film « Handicap et vieillissement » va être organisée par

l'association « Le fil Rouge » dans la salle de cinéma de Morestel, et soutenu par le CCAS de Morestel. Date envisagée : 14 novembre 2024 en soirée.

TOUR DE TABLE

Monsieur Jean-Claude PERRET : demande si des visites sont organisées auprès des résidents morestellois de l'EHPAD. Comme pour les séniors à domicile, la municipalité fête ses centenaires (à domicile ou en EHPAD) et invite les résidents Morestellois de l'EHPAD au goûter des aînés.

Fin de séance : 20h20.

La secrétaire
C. GUILBEAU

Le Président
F. VIAL

